

Quinzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(21 janvier – 1^{er} février 2013)

Monténégro

Katerina DOYTCHINOV

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 28 janvier 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation du Monténégro pour la présentation de son rapport national.

La France souhaite tout d'abord saluer les efforts réalisés par le Monténégro depuis son premier passage à l'Examen Périodique Universel, en particulier la ratification de la Convention sur les disparitions forcées ainsi que l'adoption d'une loi sur l'égalité des sexes et d'une loi sur l'interdiction de la discrimination.

Parce que certaines difficultés persistent, la France recommande au Monténégro de :

- 1/ garantir aux victimes de crimes punis par le droit international l'accès aux mécanismes de justice nationale afin qu'elles puissent demander réparation ;
- 2/ garantir la liberté d'expression et protéger les journalistes contre toute forme d'intimidation ;
- 3/ assurer au Défenseur des droits de l'Homme et des libertés les ressources et le personnel nécessaire pour qu'il puisse mener à bien ses fonctions ;
- 4/ favoriser la participation des femmes dans la vie politique ainsi que leur accession à des postes de décision et d'encadrement ;
- 5/ assister les personnes Roms et Ashkalis déplacées du Kosovo pour leur permettre d'obtenir les documents officiels nécessaires à l'obtention du statut de résident permanent ou temporaire au Monténégro.

Je vous remercie./.